



Aux syndicats et partis de l'Alternative

par courriel et
par courrier postal aux sièges des organisations
politiques invitées

Notre réf. 2853-CoT

re7320

Genève, le 06-01-2014

demi-journée d'échanges Alternative/CGAS samedi 1er février 2014 de 9h00 à 13h à l'UOG, place des Grottes 3

Contre la précarité, les salaires de misère, la privatisation des services publics déguisée en réinsertion, quels changements dans la politique cantonale pour les chômeurs en fin de droit ?

Et quel renforcement de la protection contre les licenciements ?

La grève des EdS de Partage a mis en lumière et sur la place publique ce que la CGAS dénonce depuis l'introduction des emplois de solidarité en 2009. Censés se développer sur un marché complémentaire et soutenir l'acquisition de compétences favorisant le retour sur le marché primaire, la mesure "phare" de la politique cantonale en matière de chômage, combinée aux politiques d'austérité et aux politiques patronales de précarisation du travail, sert plus à favoriser la sous-traitance et la privatisation de tâches publiques à moindre prix à des salaires de dumping salarial légalisé qu'à former et soutenir les chômeurs en fin de droit.

Des emplois d'utilité publique dans le monde associatif ont aussi été créés dont le sens et l'utilité sont indéniables pour la collectivité grâce à cette mesure. Mais ils l'ont été à moindres frais, car sous prétexte de réinsertion, les plus de 700 travailleurs et travailleuses qui occupent un emploi de solidarité, qui dans une bibliothèque, qui sur un vélo à ramener des commissions, qui sur un poste de secrétariat ou de responsable de projet associatif, sont contraints à la précarité, sans perspective de retour sur un emploi "normal", sans perspective de stabilisation dans l'association ou d'amélioration, rémunérés comme ils le sont avec des salaires qui ne permettent ni de vivre dignement à Genève ni de reconnaître à sa juste valeur l'apport à des prestations utiles au bien-être de la collectivité.

La mesure EdS est remise en question. Diverses positions sont aujourd'hui sur la place publique :

- celle du gouvernement, « *Les emplois de solidarités sont salutaires pour les situations les plus difficiles et il conviendra de les adapter* » cf discours de Saint-Pierre;
- celle de la *Motion 2172 de l'Alternative, EdS-du changement !* du 17 septembre, renvoyée en commission;

- celle du PL 11327 du PS, 800 fr de plus par mois pour la dignité des EdS;
- celle du MCG, dont l'élu est à la tête du département qui s'occupe de l'emploi, qui consiste à supprimer la mesure et faire des économies à l'état;
- celle des associations employant des EdS : *ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain, désormais assortie d'une proposition d'augmentation de salaire pour les EdS proches de l'âge de la retraite.*

La position actualisée de la CGAS est résumée ici en 8 points :

1. La CGAS se bat pour le maintien d'un dispositif cantonal pour les chômeurs en fin de droit.
2. Pour la CGAS, le salaire servi aux travailleurs inséré dans un dispositif de prise en charge cantonal des chômeurs en fin de droit, doit être un salaire , soit égal à celui prévu par les CCT mais au minimum 4.000 francs mensuel.
3. La CGAS combat la sous-traitance et la privatisation de tâches publiques, ordinaires ou nouvelles, qui conduit à la précarisation des emplois. Le dispositif de prise en charge cantonal des chômeurs en fin de droit ne doit dès lors pas participer de ces privatisations.
4. La CGAS se bat pour la stabilisation des actuels EdS dans les services publics qui les emploient
5. La CGAS se bat pour l'égalité de traitement et de droit pour tous. Dès lors, s'agissant d'emplois subventionnés dans des associations au titre de dispositif cantonal pour les chômeurs en fin de droit, elle préconise un statut normal et unique pour tout le personnel de l'association.
6. La LMC actuelle ne fixe pas l'obligation de former le personnel placé dans le dispositif de prise en charge des chômeurs en fin de droit, les conventions préconisant la formation n'ont ainsi pas de valeur contraignante. L'obligation de former pour les associations qui emploient les chômeurs en fin de droit doit figurer dans la LMC ou dans la loi sur la formation continue, cas échéant
7. Pour la CGAS le dispositif de prise en charge de chômeurs en fin de droit doit comprendre une rente-pont AVS pour les chômeurs proches de l'âge de la retraite, à l'image de celle qui existe dans le canton de Vaud.
8. La CGAS préconise que le nouveau dispositif de prise en charge des chômeurs en fin de droit s'adresse à tous-tes les demandeurs-euses d'emploi et se substitue ainsi aux autres dispositifs légaux (LIASI)

Combattre le chômage par le renforcement de la protection contre les licenciements. Unia poursuit le travail d'élaboration d'une initiative populaire fédérale pour renforcer la protection contre les licenciements. Le lancement sera décidé en juin.



L'objectif de la demi-journée est d'échanger entre les divers acteurs – militants-es syndicaux-ales et politiques, militants-es EdS, autour des positions des uns et des autres et de parvenir à élaborer des lignes communes et un PL pour un dispositif cantonal de prise en charge des chômeurs en fin de droit, y compris le volet rente-pont AVS et le droit à la formation afin de mener ensemble encore au premier trimestre 2014 une offensive commune.

La demi-journée a lieu

samedi 1 février 2014

de 9h00 à 13 h, à l'UOG, place des Grottes 3

Déroulement

9h00 à 9h15

Bienvenue, café & croissants

9h15 à 9h30

Plénière + introduction CGAS

9h30 à 11h15

4 ateliers

Atelier 1 : **après les EdS**, quel dispositif cantonal pour les chômeurs en fin de droit ?

Atelier 2 : une **rente-pont** pour les chômeurs en fin de droit proches de l'âge de la retraite

Atelier 3 : chômage et **droit à la formation**

Atelier 4 : **initiative fédérale** protection contre les licenciements

11h30 à 13h

plénière, restitution des ateliers, **synthèse**

Inscription :

merci de vous inscrire par mail info@cgas.ch en spécifiant simplement votre atelier de prédilection au plus tard vendredi 24 janvier 2014 à midi.

Annexe 1A4 liste des destinataires

Alessandro PELIZZARI, Unia, président CGAS
(079 817 29 04)

CATTANI Manuela, SIT, vice-présidente CGAS
(079 29 28 490)